MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Courcelles Campus Métiers du vivant

Centre de formation d'apprentis
1-3 avenue d'Urville
57530 Courcelles-Chaussy
www.campus-courcelles.fr

03 87 64 00 17
cfa.metz@educagri.fr
www.jpo-courcelles.net

Brevet professionnel agricole

TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

APPRENTISSAGE | PAYSAGE | BPA TAP

Voie de formation : apprentissage
Nature : formation diplômante
Niveau : 3
Durée : 1 an (1820 heures) - de septembre à juin*

**Durée modulable en fonction du niveau initial de compétence du candidat*

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme est amené à intervenir dans les jardins, parcs, espaces verts publics ou privés, depuis leur création (totale ou partielle) mais surtout sur la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien.

Il prépare le terrain, plante, élague, entretient massifs, pelouses et allées. Il peut être amené à maçonner si besoin est.

Pour effectuer ces tâches, il utilise du matériel spécifique dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

LES + DE LA FORMATION

- Équipe de formateurs expérimentés et à l'écoute
- Interventions de professionnels
- Initiation à la conduite d'engins et possibilité de passage du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES), de catégorie A
- Préparation du certificat individuel de produits phytopharmaceutiques
- Possibilité de stages à l'étranger

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus*
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP…) ou avoir suivi une seconde professionnelle, voire générale ou technologique
- Avoir signé un contrat d'apprentissage
- Satisfaire à un entretien et/ou à des tests de positionnement

**Des dérogations aux limites d'âge sont prévues selon le profil du candidat*

CONTENU DE LA FORMATION

Unités capitalisables

- UCG 1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- UCG 2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- UCG 3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Unités capitalisables d'option

- UCO 1 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers
- UCO 2 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

Unités capitalisables de spécialité

- UCS 1 : Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager
- UCS 2 : Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager
- UCS 3 : Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

Unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi

- UCARE 1 : Arboriculture fruitière
- UCARE 2 : Assister un élagueur au sol

RYTHME DE LA FORMATION

Centre de formation	13 semaines (455 heures)
Milieu professionnel	39 semaines (1365 heures) dont 5 de congés payés

La pédagogie de l'alternance repose sur un rythme moyen de 2 semaines en formation et 2 semaines en milieu professionnel.

Plus d'infos sur le calendrier de l'alternance en contactant le centre de formation.

INFORMATION & INSCRIPTION

Responsable de la formation

Étienne LEININGER
Mél : etienne.leininger@educagri.fr

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION

Référente santé, vie sociale et handicap

Marine CADDEO
Mél : marine.caddeo@educagri.fr

Formez-vous aux métiers du vivant !

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
RÉVÈLE TON TALENT

CHIFFRES CLÉS*

Réussite aux examens
38%

Satisfaction des apprenants

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le diplôme est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite du contrôle continu des 10 unités capitalisables (UC). Le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour valider l'ensemble des unités.

Chaque UC peut être acquise de manière indépendante et donner lieu à la délivrance d'une attestation de compétences par le centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Arboretum
- Ateliers (espaces verts, agroéquipement, soudure…)
- Centre de documentation et d'information
- Centre de ressources
- Salles informatiques
- Travaux pratiques, chantiers extérieurs, sorties pédagogiques

FRAIS DE FORMATION

- Aucun frais de formation
- Frais connexes (correspondance, droit de copie) : 75 €*

**Tarifs revalorisés chaque année*

FINANCEMENT

La formation est financée par l'OPCO (opérateur de compétences) de l'employeur.

RÉMUNÉRATION

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire minimum dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Plus d'infos sur la grille de salaire des apprentis :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr

TYPES D'EMPLOI ACCESSIBLES

- Ouvrier/Jardinier paysagiste
- Jardinier d'espaces verts

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans les secteurs publics (collectivités locales, administrations, offices publics ou entreprises d'État…) et privés (offices HLM, syndics de copropriétés, sociétés d'autoroute…) ou privatif (les particuliers).

POURSUITES DE FORMATION

Le BPA TAP débouche sur la vie active, mais il est possible de continuer à se former en préparant un baccalauréat professionnel.

Poursuite de formation proposée à Courcelles-Chaussy :

- Bac pro Aménagements Paysagers

Voies de formation : scolaire apprentissage continue

Dernière mise à jour : 11 mars 2025

RNCP : 15156 (enregistré 04/04/2007)
Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

La Région Grand Est

UNION EUROPEENNE
Fonds Social Européen